



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE  
CONVOCATION**  
**10 SEPTEMBRE 2025**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**10 SEPTEMBRE 2025**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	21
PRESENTS :	13
VOTANTS :	17

L'an **deux mil vingt-cinq**

**Le Quinze Septembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.  
Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN.  
Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de  
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- M. BOUCHET pouvoir à Mme AUBIN,
- M. ROUSSILHE pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. TALABARD pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PERICHON,
- M. HUSSON pouvoir à Mme CHERVIN.

### Absents :

- M. GANTHER,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

**OBJET : CONTRAT  
« RECONQUÊTE  
CENTRE-VILLE  
CENTRE BOURG »  
AVENANT N°3 AU  
CONTRAT SIGNÉ LE  
12 JUILLET 2022  
ENTRE LA  
COMMUNE DE  
LAPALISSE ET LE  
CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DE L'ALLIER.**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu les modifications relatives au contrat  
reconquête Centre Ville Centre Bourg :

-approuve l'avenant n°3 au contrat reconquête Centre Ville /  
Centre Bourg

-approuve le plan d'actions suivant et tel qu'il figure en annexe

### **2022**

- Étude Aménagement de l'aire de camping car Place Jean  
Moulin.

### **2023**

- Travaux d'aménagements de la Place Jean Moulin,  
- Acquisition de la Maison BRACCHI.

## 2024

- Lancement Maîtrise d'œuvre Rénovation logement Maison BRACCHI
- Lancement Maîtrise d'œuvre Rénovation Commerce Maison BRACCHI
- Acquisition de la friche Charonnière

## 2025

- Travaux de rénovation Maison BRACCHI en logement
- Travaux de rénovation Maison BRACCHI en commerces
- Étude de faisabilité/MOE friche Charonnière

## 2026

- Travaux de reconversion de la friche Charonnière
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quai de la Besbre
- Études Cheminement doux jusqu'à Charonnière
- Travaux Cheminement doux Charonnière
- Travaux pour l'aménagement du quai de la Besbre

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat «reconquête centre-ville centre-bourg» définissant les modalités de partenariat entre la commune et le Département de l'Allier.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

29 SEP. 2025

Le Maire,

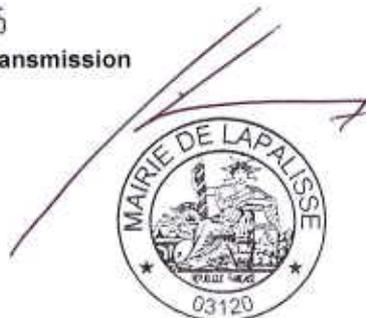
Publié ou Notifié

16 SEP. 2025

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :



Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 003-210301388-20250915-AVT3RCVCB-DE



Reconquête centre ville centre bourg - Commune de Lapalisse - **avenant 3 PROJET**  
Synthèse du plan de financement prévisionnel

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT	Financement prévisionnel										
				Département		Etat		Banque des territoires		Europe		Commune		
				Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Reste à charge	Taux	
2022	Aménagement d'une aire de camping car (étude)	Vitalité	4 470,00	1 341,00	30,00%								3 129,00 €	70,00%
<b>TOTAL 2022</b>			<b>4 470,00</b>	<b>1 341,00</b>	<b>30,00%</b>								<b>3 129,00 €</b>	<b>70,00%</b>
2023	Aménagement d'une aire de camping car (travaux)	Vitalité	266 543,50	79 963,05	30,00%	66 500,00	24,95%						120 080,45 €	45,05%
	Acquisition Maison BRACCHI	habitat	61 622,00	18 498,60	30,02%								43 123,40 €	69,98%
<b>TOTAL 2023</b>			<b>328 165,50</b>	<b>98 461,65</b>	<b>30,00%</b>	<b>66 500,00</b>	<b>20,26%</b>				0,00%		<b>163 203,85 €</b>	<b>49,73%</b>
2024	MOE Logement Maison BRACCHI	habitat	23 572,81	7 071,84	30,00%		0,00%	8 573,00	36,37%		0,00%		7 927,97 €	33,63%
	MOE Commerce Maison BRACCHI	vitalité	11 786,40	3 535,92	30,00%		0,00%	4 286,48	36,37%		0,00%		3 964,00 €	33,63%
	Acquisition Friche Charondière	habitat	150 000,00	45 000,00	30,00%	29 372,00	19,58%				0,00%		75 628,00 €	50,42%
<b>TOTAL 2024</b>			<b>185 359,21</b>	<b>55 607,76</b>	<b>30,00%</b>	<b>29 372,00</b>	<b>15,85%</b>	<b>12 859,48</b>	<b>6,94%</b>		<b>0,00%</b>		<b>87 519,97 €</b>	<b>47,22%</b>
2025	Travaux commerce BRACCHI	Vitalité	166 000,00	36 000,00	21,69%	36 800,00	22,17%			60 000,00	36,14%		33 200,00 €	20,00%
	MOE Friche Charondière	habitat	156 000,00	46 800,00	30,00%	76 653,38	49,14%						32 546,62 €	20,86%
	Aménagement de l'étage de la Maison BRACCHI en logements locatifs	Habitat	411 800,00	72 000,00	17,48%	146 713,60	35,63%			60 000,00	14,57%		133 086,40 €	32,32%
<b>TOTAL 2025</b>			<b>733 800,00</b>	<b>154 800,00</b>	<b>21,10%</b>	<b>260 166,98</b>	<b>35,45%</b>			<b>120 000,00</b>	<b>16,35%</b>		<b>198 833,02 €</b>	<b>27,10%</b>
2026	Travaux friche charondière	habitat	1 450 000,00	435 000,00	30,00%	589 641,43	40,66%				0,00%		425 358,57 €	29,34%
	MOE Amélioration stationnement Quai de Besbre	Cadre de vie	30 000,00	9 000,00	30,00%	13 500,00	45,00%						7 500,00 €	25,00%
	Cheminement doux Charondière/Etudes	Cadre de vie	20 000,00	6 000,00	30,00%	9 000,00	45,00%						5 000,00 €	25,00%
	Travaux Cheminement doux Charondière	Cadre de vie	185 490,00	55 647,00	30,00%	83 470,50	45,00%						46 372,50 €	25,00%
	Travaux Améliorer stationnement quai de Besbre	Cadre de vie	270 000,00	77 179,59	28,59%	121 500,00	45,00%						71 320,41 €	26,41%
<b>TOTAL 2026</b>			<b>1 955 490,00</b>	<b>582 826,59</b>	<b>29,80%</b>	<b>817 111,93</b>	<b>41,79%</b>						<b>555 551,48 €</b>	<b>28,41%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 207 284,71</b>	<b>893 037,00</b>	<b>27,84%</b>	<b>1 173 150,91</b>	<b>36,58%</b>	<b>12 859,48</b>	<b>0,40%</b>	<b>120 000,00</b>	<b>3,74%</b>		<b>1 008 237,32 €</b>	<b>31,44%</b>

cadre de vie	505 490,00	15,76%
habitat	2 252 994,81	70%
vitalité	448 799,90	14%
	3 207 284,71	100%

contrat	2 976 790,00	893 037,00	30,00%
	230 494,71	-0,00	

12 859,48

320 728,47

1004 203,53

## RECONQUETE DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

### DEPARTEMENT DE L'ALLIER / COMMUNE DE LAPALISSE

Période 2022 – 2026

#### Avenant 3

#### ENTRE :

- Le **Département de l'Allier**, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, habilité par délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2025,

#### ET :

- La **Commune de Lapalisse**, représentée par son Maire, Monsieur Jacques de CHABANNES, habilité par délibération du conseil municipal du

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant que le Département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les Communes ou leurs groupements, à leur demande,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 27 juin 2022, portant Dispositif de reconquête des centres-villes et centres-bourgs - Demande de subvention départementale - Commune de Lapalisse,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 25 septembre 2023, portant Dispositif de reconquête des centres-villes et centres-bourgs – Etudes : Communauté de Communes du Pays d'Huriel, Commune de Saint-Gérard-de-Vaux – Engagements : diverses Communes,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 16 décembre 2024, portant Dispositif de reconquête des centres-villes et centres-bourgs – Avenants,

Vu la demande de la Commune de Lapalisse,

Il est convenu entre les signataires ce qui suit :

#### ARTICLE 1 :

Les actions suivantes ont été engagées :

- « aménagement d'une aire de camping-car (maîtrise d'œuvre) » pour un montant de 4 470,00 € HT et une subvention de 1 341,00 €, soit 30,00 % ;
- « aménagement d'une aire de camping-car (travaux) » pour un montant de 266 543,50 € HT et une subvention de 79 963,05 €, soit 30 % ;
- « acquisition de la maison Bracchi » pour un montant de 61 622,00 € HT et une subvention de 18 498,60 €, soit environ 30,02 % ;
- « maîtrise d'œuvre pour le commerce de la maison Bracchi » pour un montant de 23 572,81 € HT et une subvention de 7 071,84 €, soit 30 ,00 % ;

- « maîtrise d'œuvre pour le logement de la maison Bracchi » pour un montant de 11 786,40 € HT et une subvention de 3 535,92 €, soit 30,00 % ;
- « acquisition friche Charonnière » pour un montant de 150 000,00 € HT et une subvention de 45 000,00 €, soit 30,00 %.

## **ARTICLE 2 :**

La Commune a informé le Département des modifications suivantes :

- Année 2025
  - Le coût de l'action « travaux au commerce de la maison Bracchi » est porté à 166 000,00 € HT contre 120 000 € HT prévu initialement. Le montant de la subvention Département est inchangé.
  - Le coût de l'action « aménagement de l'étage de la maison Bracchi en logement » est porté à 411 800 € HT contre 240 000,00 € HT prévu initialement. Le montant de la subvention Département est inchangé.
- Année 2026
  - L'action « travaux à la friche Charonnière » initialement programmée en 2025 est reportée en 2026. Les montants sont inchangés.

Les fiches actions correspondantes sont annexées.

## **ARTICLE 3:**

Le tableau récapitulatif des actions financées par le Département dans le cadre du contrat « Reconquête des centres-villes et centres-bourgs » de Lapalisse, pour un montant de subvention globale de 893 037,00 € s'établit désormais comme suit :

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT	Financement prévisionnel											
				Département		Leader		Etat		Banque des territoires		Commune			
				Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Reste à charge	Taux		
2022	Aménagement d'une aire de camping car (étude)	Vitalité	4 470,00	1 341,00	30,00%									3 129,00 €	70,00%
	<b>TOTAL 2022</b>		<b>4 470,00</b>	<b>1 341,00</b>	<b>30,00%</b>									<b>3 129,00 €</b>	<b>70,00%</b>
2023	Aménagement d'une aire de camping car (travaux)	Vitalité	266 543,50	79 963,05	30,00%			66 500,00	24,95%					120 080,45 €	45,05%
	Acquisition Maison BRACCHI	habitat	61 622,00	18 498,60	30,02%									43 123,40 €	69,98%
	<b>TOTAL 2023</b>		<b>328 165,50</b>	<b>98 461,65</b>	<b>30,00%</b>			<b>66 500,00</b>	<b>20,26%</b>					<b>163 203,85 €</b>	<b>49,73%</b>
2024	MOE Logement Maison BRACCHI	habitat	23 572,81	7 071,84	30,00%				0,00%		8 573,00	36,37%		7 927,97 €	33,63%
	MOE Commerce Maison BRACCHI	vitalité	11 786,40	3 535,92	30,00%				0,00%		4 286,48	36,37%		3 964,00 €	33,63%
	Acquisition Friche Charonnière	habitat	150 000,00	45 000,00	30,00%			29 372,00	19,58%					75 628,00 €	50,42%
	<b>TOTAL 2024</b>		<b>185 359,21</b>	<b>55 607,76</b>	<b>30,00%</b>			<b>29 372,00</b>	<b>15,85%</b>		<b>12 859,48</b>	<b>6,94%</b>		<b>87 519,97 €</b>	<b>47,22%</b>
2025	Travaux commerce BRACCHI	Vitalité	166 000,00	36 000,00	21,69%		60 000,00	36,14%						33 200,00 €	20,00%
	MOE Friche Charonnière	habitat	156 000,00	46 800,00	30,00%				76 653,38	49,14%				32 546,62 €	20,86%
	Aménagement de l'étage de la Maison BRACCHI en logements locatifs	Habitat	411 800,00	72 000,00	17,48%		60 000,00	14,57%		146 713,60	35,63%			133 086,40 €	32,32%
	<b>TOTAL 2025</b>		<b>733 800,00</b>	<b>154 800,00</b>	<b>21,10%</b>		<b>120 000,00</b>	<b>16,35%</b>		<b>260 166,98</b>	<b>35,45%</b>			<b>198 833,02 €</b>	<b>27,10%</b>
	Travaux friche charonnière	habitat	1 450 000,00	435 000,00	30,00%				589 641,43	40,66%				425 358,57 €	29,34%
	Cheminement doux Charonnière/Etudes	Cadre de vie	20 000,00	6 000,00	30,00%				9 000,00	45,00%				5 000,00 €	25,00%
2026	Travaux Cheminement doux Charonnière	Cadre de vie	185 490,00	55 647,00	30,00%				83 470,50	45,00%				46 372,50 €	25,00%
	MOE Amélioration stationnement Quai de Besbre	Cadre de vie	30 000,00	9 000,00	30,00%				13 500,00	45,00%				7 500,00 €	25,00%
	Travaux Améliorer stationnement quai de Besbre	Cadre de vie	270 000,00	77 179,59	28,59%				121 500,00	45,00%				71 320,41 €	26,41%
	<b>TOTAL 2026</b>		<b>1 955 490,00</b>	<b>562 826,59</b>	<b>29,80%</b>				<b>817 111,93</b>	<b>41,79%</b>				<b>555 551,48 €</b>	<b>28,41%</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 207 284,71</b>	<b>893 037,00</b>	<b>27,84%</b>		<b>120 000,00</b>	<b>3,74%</b>		<b>1 173 150,91</b>	<b>36,58%</b>		<b>12 859,48</b>	<b>1 008 237,32 €</b>	<b>31,44%</b>

L'accompagnement financier du Département est réparti selon les trois orientations de la manière suivante :

- Cadre de vie : 16 %
- Habitat : 70 %
- Vitalité : 14 %

**ARTICLE 4 :**

Les articles non modifiés du contrat et de l'avenant restent applicables.

Fait à Moulins en deux exemplaires originaux,

Le 15 SEP. 2025

Pour la Commune de Lapalisse,



**Jacques de CHABANNES**  
Maire de Lapalisse

Pour le Département,

**Claude RIBOULET**  
Président du Conseil départemental



<b>Collectivité :</b>	Commune de Lapalisse	
<b>IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION</b>	<b>ORIENTATION</b>	
Reconversion friche Charondière	Habitat	
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<b>MAÎTRISE D'OUVRAGE</b>	
<p>Dans le cadre de leur politique d'aménagement et d'urbanisme, les élus de la commune de Lapalisse souhaitent travailler à la réhabilitation d'une friche industrielle située en plein cœur de la Commune.</p> <p>Le lieu est proche du cœur commercial de la Commune et permettrait de développer un nouveau quartier en développant l'habitat inclusif adapté à un territoire comme celui de Lapalisse .</p> <p>La Commune a réalisé dans l'immédiat une étude sur la dépollution de la structure.</p> <p>Des études de faisabilité architecturale et de programmation en matière d'habitat seront dans un premier temps engagées pour définir le projet , ses acteurs et son financement en 2023. Dans un deuxième temps une Maîtrise d'oeuvre sera lancée pour effectuer des études de conception et assurer la réalisation du projet.</p> <p>Enfin les travaux seront lancés en 2024,</p> <p>L'EPF/SMAF a été saisi pour acquérir ce bien. Le bien est en cours d'acquisition.</p> <p>Le projet vise aux actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Dépollution des sols et du bâti actuel</li> <li>-L'un des projets envisagé est la construction d'un écoquartier en étudiant si il est possible de conserver une partie de l'immeuble existant. L'aménagement pourrait être fait par un opérateur non déterminé à ce jour</li> <li>-L' habitat inclusif sera inclus dans la définition de cette opération</li> </ul>	Commune de Lapalisse	
	<b>PARTENARIAT</b>	
	CAUE/MOE	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participer à la redynamisation du Centre Bourg en montrant l'implication de la Commune dans la volonté de contribuer à la vitalité commerciale et touristique de la commune.</li> <li>-Créer des connexions avec artères commerçantes Churchill et Roosevelt</li> <li>S'impliquer dans la transition écologique par la création d'un écoquartier</li> <li>Créer de l' habitat inclusif en assurant le maintien des solidarités intergénérationnelles au sein du territoire.</li> <li>Construire un habitat de qualité en respect des normes relatives à l' amélioration des performances énergétiques.</li> </ul>	Acquisition 2024/MOE 2025/travaux 2026	
<b>1 756 000,00 €</b>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT</b>		
Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...)		
État (DETR, FSIL, CPER,...)	695 666,81 €	39,62%
Région Auvergne-Rhône-Alpes		0,00%
Département Allier	526 800,00 €	30,00%
Autre(s): Intercommunalité		0,00%
Commune	533 533,19 €	30,38%
<b>TOTAL</b>	<b>1 756 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

<b>Collectivité :</b>	Commune de Lapalisse	
<b>IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION</b>	<b>ORIENTATION</b>	
Réhabilitation en commerce du RDC de la Maison BRACCHI	Vitalité	
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<b>MAÎTRISE D'OUVRAGE</b>	
<p>La commune de Lapalisse souhaite après acquisition de l'immeuble BRACCHI, vu sa situation géographique au cœur du bourg, réaliser l'aménagement du rez de chaussée pour une destination à usage commercial.</p> <p>Cet immeuble est situé au croisement entre la rue Churchill et la rue Roosevelt. Le projet est d'aménager une grande cellule commerciale en RDC.</p> <p>L'idée serait d'installer un point de vente de produits locaux afin de créer une dynamique de vente locale. La Commune souhaiterait mettre en avant les producteurs locaux.</p> <p>Plusieurs travaux de réhabilitation sont à prévoir, des travaux d'isolation, des travaux d'amélioration énergétique et des travaux d'accessibilité. Il faudra également faire des travaux de ravalement de façade car ce projet réalisé montrera l'engagement de la commune dans la dynamique de revitalisation du Centre-Bourg.</p>	Commune de Lapalisse	
	<b>PARTENARIAT</b>	
	CCI et Chambre d'agriculture pour trouver un porteur de projet	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION</b>	
<p>Participer à la redynamisation du Centre Bourg, montrer l'implication de la Commune en restaurant ce lieu stratégique et en installant un commerce ainsi qu'un logement de qualité au cœur même du Centre-Bourg.</p> <p>Promouvoir les producteurs locaux et les circuits courts</p> <p>Aider au développement des points de vente pour les producteurs locaux</p> <p>Contribuer à développer le commerce sur la Commune en diversifiant les offres proposées à la population</p>	Maîtrise d'oeuvre en 2024 Travaux en 2025	
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>		
	<b>177 786,40 €</b>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT</b>		
Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...)	- €	
État (DETR, FSIL, CPER,...)	36 800,00 €	20,70%
Banque des territoires	4 286,71 €	2,41%
Département Allier	39 535,92 €	22,24%
Autre(s): Intercommunalité		0,00%
Commune	97 163,77 €	54,65%
<b>TOTAL</b>	<b>177 786,40 €</b>	<b>100,00%</b>

<b>Collectivité :</b>	Commune de Lapalisse	
<b>IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION</b>	<b>ORIENTATION</b>	
Aménagement de l'étage de la Maison BRACCHI en logement locatif	Habitat	
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<b>MAÎTRISE D'OUVRAGE</b>	
BRACCHI, réaliser l'aménagement d'un logement à l'étage sur la surface disponible . Le projet est d'aménager un logement d'une grande capacité et de faire une rénovation de standing afin de pouvoir illustrer de façon significative et visible, l'engagement de la commune dans la revitalisation du Centre-Bourg. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une politique d'habitat visant à accentuer la rénovation et la réhabilitation des bâtiments. La Commune souhaite promouvoir la réalisation de logements de standing afin de faire baisser la vacance de logements en Centre Ville.  Laisse à l'abandon depuis plus de 20 ans, cet immeuble est dans un état de dégradation avancée, plusieurs travaux de réhabilitation sont à prévoir.  Aussi, des travaux de rénovation énergétique, des travaux d'isolation, ainsi que les menuiseries et des travaux de ravalement de façades sont à prévoir.	Commune de Lapalisse	
	<b>PARTENARIAT</b>	
	EPF/SMAF pour acquisition/MOE /CAUE	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION</b>	
Participer à la redynamisation du Centre Bourg en montrant l'implication de la Commune qui restaure ce lieu stratégique en aménageant un espace commercial et un logement de qualité au cœur même du Centre-Bourg. Proposer un logement réhabilité, de standing, pour faire venir des habitants en Centre-Ville. S'engager dans la transition écologique en respectant la réglementation relative à l'amélioration des performances énergétiques.	Maîtrise d'oeuvre en 2024 Travaux en 2025	
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>		
	435 372,81 €	
<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT</b>		
Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...)	60 000,00 €	13,78%
État (DETR, FSIL, CPER,...)	146 713,60 €	33,70%
Banque des territoires	8 573,43 €	1,97%
Département Allier	79 071,84 €	18,16%
Autre(s): Intercommunalité		0,00%
Commune	141 013,94 €	32,39%
<b>TOTAL</b>	<b>435 372,81 €</b>	<b>100,00%</b>